

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

R E C E P I S S E D E D E P O T

66 BOULEVARD GAMBETTA (B.P.3130)
87031 LIMOGES CEDEX
TEL : 05.55.34.60.75
TEL MINITEL :08.36.29.22.22

STE FIDUCIAIRE JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANCE

34 RUE FERDINAND BUISSON

87000 LIMOGES

V/REF :
N/REF : 1999 B 432 / A-918

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 18/04/2001, SOUS LE NUMERO A-918,

ACTE S.S.P. EN DATE DU 26/03/2001
ENTRE MR ALAIN BESSON AU PROFIT DE LA SARL AB GESTION - 2 RUE FRANCOIS
CHENIEUX 87000 LIMOGES

CESSION DE PARTS

... CONCERNANT LA SOCIETE

A.B.3.8

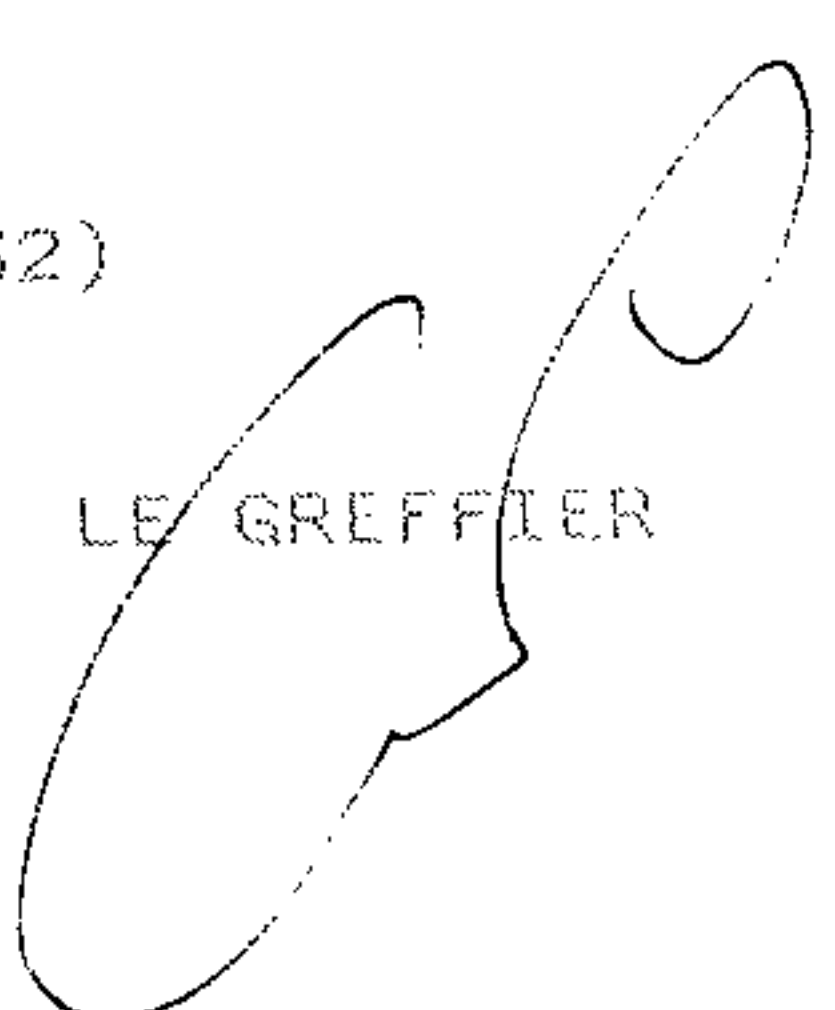
STE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

65 ROUTE DE BELLAC

87000 LIMOGES

R.C.S LIMOGES 428 289 631 (1999 B 432)

LE GREFFIER



CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Alain BESSON demeurant à LIMOGES (Haute-Vienne) – 2, rue François Chénieux, époux de Madame Pénélope NICHOLLS, également soussignée

Nés, savoir : Madame à LEICESTER (Grande Bretagne) le 6 août 1949

Monsieur à MORTAGNE SUR SEVRES (Vendée) le 8 avril 1948

Et mariés sous le régime de communauté à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 1er juin 1984 à COALVILLE (Grande Bretagne), sans changement depuis.

Ci-après désigné "le cédant".

D'UNE PART,

- La SARL AB GESTION, au capital de 50 000 F, dont le siège social est à LIMOGES (Haute-Vienne) – 2, rue François Chénieux, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le N° 418 749 255.

Représentée par Monsieur Pierre Henri BESSON agissant en qualité de co-gérant ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après désignée "le cessionnaire".

D'AUTRE PART,

**IL A ETE, PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS, EXPOSE CE QUI
SUIT :**

AB P.B. PHB NB

EXPOSE

- I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 décembre 1999 enregistré à LIMOGES-NORD le 9 décembre 1999 il a été constitué par Monsieur Alain BESSON une société à responsabilité limitée unipersonnelle ayant pour objet :
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant au commerce d'articles de consommation courante, notamment d'alimentation par l'exploitation d'un restaurant suivant le système Mc DONALDS.

La dénomination sociale est : **A B 3 B.**

Cette société, dont le siège est fixé à LIMOGES (Haute-Vienne) – 65, route de Bellac, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 428 289 631.

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE euros (8 000 €), divisé en 800 parts de 10 euros chacune, attribuées en totalité à Monsieur Alain BESSON.

Le Gérant est Monsieur Alain BESSON.

CES FAITS EXPOSES, IL EST PASSE A LA CESSION DE PARTS FAISANT L'OBJET DES PRESENTES :

INTERVENTION A L'ACTE

Madame Pénélope NICHOLLS, conjoint commun en biens du cédant déclare :

- Donner son consentement à la vente qui sera ci-après constatée, les parts cédées dépendant de la communauté de biens existant entre les époux.
- Autorise également le cédant à percevoir le prix de cette vente.

AB P.B. PHB NB

CESSION DE PARTS SOCIALES

Monsieur Alain BESSON cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la SARL AB GESTION qui accepte, QUATRE VINGT (80) des 800 parts sociales lui appartenant dans la SARL A B 3 B numérotées de 721 à 800.

PROPRIETE - JOUISSANCE

La SARL AB GESTION sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, avec tous les droits et avantages qui y sont attachés.

A cet effet, Monsieur Alain BESSON la subroge dans tous ses droits, actions et obligations attachés aux parts cédées.

NANTISSEMENT

Le cédant déclare que les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de HUIT CENTS euros (800 €), soit 10 euros par part, qui est payé à l'instant même au cédant par inscription à son compte courant dans les comptes du cessionnaire.

DONT QUITTANCE

OPPOSABILITE DE LA CESSION DE PARTS

Pour rendre la présente cession de parts opposable à la société, un exemplaire original de l'acte de cession sera déposé au siège de la société contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt.

Pour rendre la présente cession opposable aux tiers, il sera déposé en outre, deux exemplaires originaux de l'acte de cession au Greffe du Tribunal de Commerce auprès duquel la société est immatriculée.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure respective sus-indiquée.

AB P.B. PNB NB

FRAIS

Tous les frais et droits des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la SARL AB GESTION.

Fait à Limoges
Le 26 mars 2001
En six exemplaires originaux

[Signature]

[Signature] P.E. Bassay.

[Signature]

5247 x 4,80% = 251

VISÉ POUR DÉPÔTE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE	
DE LIMOGES-NORD	
F° 74. Vol. 5B. Bord.	63/5
REQU	480
	251
SIGNATURE :	
[Signature]	
[Stamp]	

C. 110110 A 5 A